

**ARRETE DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LA REGRIPIERE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de LA REGRIPIERE

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212 – 2, L 2213 – 1, L 2213 – 2, L 2513 – 2 et L 2513 – 5,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 – Livre I, 8^{ème} partie « Signalisation temporaire »,

VU la demande en date du 6 décembre de M. Nicolas AUBRON de « LES OUVRIERS DU JARDIN » 38 rue de la Gâche 44115 HAUTE GOULAINÉ

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'élagage d'un arbre « 14 rue de la Commune 44330 LA REGRIPIERE ». Ces travaux nécessitent la réservation de 3 places de parking rue de l'école. Ils vont avoir lieu le 20 février 2025 par l'entreprise LES OUVRIERS DU JARDIN et qu'il y a nécessité de règlementer la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 - Des travaux d'élagage d'un arbre « 14 rue de la Commune - 44330 LA REGRIPIERE » vont avoir lieu le 20 février 2025. LES OUVRIERS DU JARDIN est mandaté pour ces travaux et est autorisé à occuper le domaine public.

ARTICLE 2 – LES OUVRIERS DU JARDIN est autorisé à stationner ses véhicules, et à occuper trois places de parking, durant cette période.

ARTICLE 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. La Brigade de Gendarmerie, et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

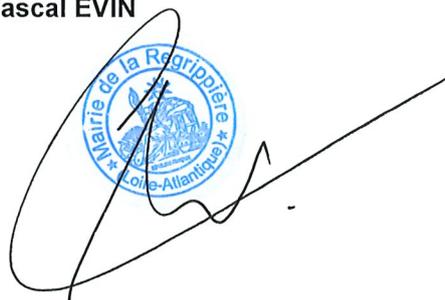
ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié, affiché dans la commune de La Regrippière. Le pétitionnaire devra le notifier sur le site et aux riverains.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

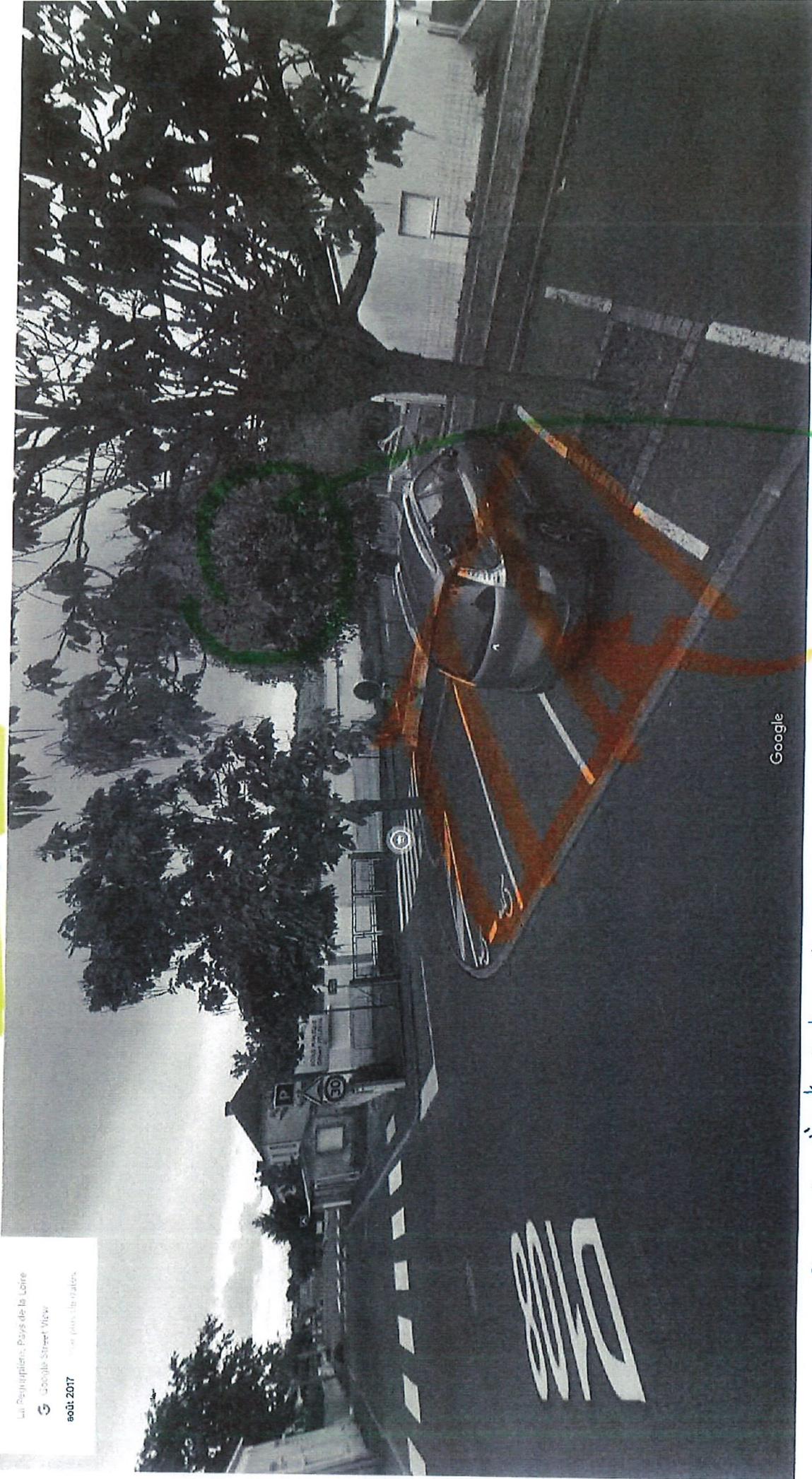
ARTICLE 6 - La directrice générale des services, La commandante de la communauté de brigade de Gendarmerie à LE LOROUX BOTTEREAU, Le responsable du service commun de Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

FAIT A LA REGRIPIERE, le 6 décembre 2024

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de la Regrippière" at the top and "Loire-Atlantique" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.

La Regrippière, Pays de la Loire
Google Street View
août 2017



Google



Demande d'autorisation de Stationnement pour 3 places
le 20 février 2025, pour des Travaux d'élagage chez un particulier

Date de l'image: août 2017 © 2024 Google

LES OUVRIERS DU JARDIN
38, rue de la Cèche
44115 HAUTE-GOULAINNE
Paysagiste
Tél. 02 40 54 95 80